



Sommaire

<i>Éditorial du Président de l'Assemblée nationale</i>	<i>p. 2</i>
<i>Le Parlement des enfants, c'est quoi ?</i>	<i>p. 3</i>
<i>Le calendrier du Parlement des enfants</i>	<i>p. 4</i>
<i>Le programme de la journée</i>	<i>p. 5 et 6</i>
<i>Les quatre propositions de loi finalistes</i>	<i>p. 7</i>
<i>Accueil d'enfants d'Afrique du Sud</i>	<i>p. 8 et 9</i>
<i>Le rucher de l'Assemblée nationale à l'honneur</i>	<i>p. 10</i>
<i>Le partenariat avec LCP-Assemblée nationale</i>	<i>p. 11</i>
<i>Informations pratiques pour les journalistes</i>	<i>p. 12</i>

L'éditorial du Président de l'Assemblée nationale

Depuis 1994, l'Assemblée nationale dédie une journée entière aux enfants. 577 enfants élus par leurs camarades de classe viennent découvrir au palais Bourbon la fonction de législateur, la mission des élus du peuple et la place du Parlement au sein des institutions de notre République.



Ouvrir le Parlement aux enfants est tout un symbole, celui d'une démocratie pleinement vivante. Vivante et ardente car exercée par l'ensemble de ses citoyens, dès le plus jeune âge. C'est l'occasion d'une leçon d'éducation civique « grandeur nature ». L'occasion de faire voir aux plus jeunes la force et la richesse de notre démocratie. L'occasion pour chacun d'apprendre en faisant l'expérience du débat démocratique, du respect de la parole de l'autre et de l'opposition.

Le Parlement des enfants, c'est veiller à transmettre aujourd'hui notre héritage républicain pour l'avenir. Transmettre de génération en génération nos valeurs intemporelles de Liberté, d'Égalité et de Fraternité.

Aussi, en tant que Président de l'Assemblée nationale, je suis fier d'accueillir au palais Bourbon ces enfants, députés d'un jour, acteurs à plein temps de la République de demain.

Claude Bartolone
Président de l'Assemblée nationale



Le Parlement des enfants, c'est quoi ?



*L*e Parlement des enfants est né en 1994.

*C*haque année, au mois de septembre, une circulaire est publiée par le Ministère de l'Éducation nationale pour fixer les conditions d'organisation du Parlement des enfants. Les services de l'Éducation nationale désignent alors, parmi les classes volontaires, une classe par circonscription électorale, soit 577 au total, représentant la France de métropole et d'Outre-mer et, depuis cette année, les Français établis hors de France.

*A*u cours de l'année, les classes retenues doivent rédiger, avec leur enseignant, une proposition de loi sur le thème qui est proposé. Elles doivent également rédiger une question au Président de l'Assemblée nationale et une au Ministre de l'Éducation nationale (ou, pour les classes à l'étranger, une question à la Ministre chargée des Français de l'étranger).

*C*haque classe élit un élève qui sera le « *délégué junior* » de la circonscription. Le jour du Parlement des enfants, les 577 « *délégués juniors* » siègent à l'Assemblée nationale et choisissent l'une des propositions de loi rédigées par leurs camarades. La loi adoptée par le Parlement des enfants peut être reprise par le député de la circonscription pour être alors discutée comme une vraie loi.

*A*insi, depuis 1994, quatre lois proposées par le Parlement des enfants sont devenues des lois de la République. Elles ont institué, par exemple, le maintien des liens entre frères et sœurs adoptés, la participation de l'enfant orphelin au conseil de famille, le renforcement du rôle de l'école dans la détection des mauvais traitements à enfants et l'obligation de distribuer des sacs plastiques biodégradables aux caisses des supermarchés.

Le calendrier du Parlement des enfants



- La sélection des classes se fait au mois de novembre. L'Assemblée nationale envoie à toutes les classes un colis pédagogique, contenant des brochures sur l'Assemblée nationale, un DVD sur le Parlement des enfants et des exemples de propositions de loi des années précédentes. Les classes peuvent également consulter le site www.parlementdesenfants.fr, qui contient toutes les informations utiles pour les aider.

- En décembre, chaque classe élit son délégué qui viendra la représenter le jour du Parlement des enfants à l'Assemblée nationale.

- La rédaction de la proposition de loi de chaque classe peut commencer. Elle doit porter sur le thème proposé chaque année. En 2012-2013, les classes ont été invitées à réfléchir sur le thème « Liberté, Égalité, Fraternité ». Les propositions de loi des classes doivent contenir un exposé des motifs et quatre articles de loi maximum visant à changer le dispositif législatif en vigueur. Chaque classe doit également rédiger deux questions, l'une au Président de l'Assemblée nationale, l'autre au Ministre de l'Éducation nationale pour les classes de métropole et d'Outre-mer, à la Ministre chargée des Français de l'étranger pour les 11 classes des Français établis hors de France.

- La sélection au niveau académique a lieu au mois de mars, chaque classe ayant rendu ses travaux au début du mois. Un jury est organisé au sein de chaque académie, afin de sélectionner une proposition de loi lauréate, une question au Président de l'Assemblée et une au Ministre de l'Éducation nationale. Ces propositions de loi sont ainsi transmises au jury national.

- Le jury national se réunit début mai à l'Assemblée nationale. Il est composé de 7 députés et de 5 membres de l'Éducation nationale, 1 représentant de l'AEFE (Agence pour l'enseignement français à l'étranger) et 1 pour la MLF (Mission Laïque française). Il sélectionne les 4 propositions de loi finalistes, qui sont ensuite mises en ligne sur le site du Parlement des enfants, pour être débattues en classe.

- Les questions choisies par les jurys académiques sont transmises au Président de l'Assemblée, au Ministre de l'Éducation nationale et à la Ministre chargée des Français de l'étranger ; six sont retenues pour être posées en séance par les délégués juniors, le jour du Parlement des enfants.

- Durant le mois de mai, les classes débattent et choisissent la proposition de loi qui leur paraît la meilleure et pour laquelle le délégué junior devra voter le jour du Parlement des enfants.

- Début juin, les 577 Délégués juniors se retrouvent à l'Assemblée nationale pour la session annuelle du Parlement des enfants et siègent à la place de leur député dans l'hémicycle.

Le programme de la journée du 8 juin 2013

9h30

Arrivée des participants au 126, rue de l'Université.
Accueil des accompagnateurs et des enfants dans
les tentes rouge et bleue situées dans la Cour
d'Honneur.



10h30-12h



Réunion des délégués juniors en
salles de commission pour examiner
les propositions de loi sélectionnées
par le jury national ; les commissions
sont présidées par un ou plusieurs
députés, assistés de fonctionnaires.

Pendant ce temps, les accompa-
gnateurs des enfants visitent le palais Bourbon et peuvent suivre les
débatS d'une commission diffusés sur écran géant.

12h-13h30

Déjeuner dans le jardin de l'hôtel de Lassay.

13h45

Les enfants se rendent dans la Salle des
Séances, en passant au milieu de la haie de gardes
républicains ; chaque enfant est installé à la place
de son député.

Installation des invités ou accompagnateurs en
tribunes et galeries du public.



Vers 14h

Entrée en séance du Président de l'Assemblée nationale.

Photo souvenir panoramique dans l'hémicycle en présence du Président de l'Assemblée nationale, du Ministre de l'Éducation nationale et de la Ministre déléguée auprès du Ministre des Affaires étrangères, chargée des Français de l'étranger.



14h30

Ouverture de la séance publique :

- Discours de M. le Président
- Discours de M. le Ministre de l'Éducation nationale
- Discours de Mme la Ministre déléguée, chargée des Français de l'étranger
- Questions à M. le Président, à M. le Ministre et à Mme la Ministre
- Présentation, par chaque délégué junior concerné, des quatre propositions de loi sélectionnées par le jury national
- Vote sur les quatre propositions de loi
- Proclamation des résultats et remise des prix



16h

Après la levée de la séance, les enfants reçoivent des sacs-cadeaux « Parlement des enfants » ainsi qu'un goûter dans la Cour d'Honneur.



17h

Départ des participants de l'Assemblée nationale.



Les quatre propositions de loi finalistes



Le jury national (composé de 7 députés et de 5 représentants de l'Éducation nationale, d'un membre de l'Agence pour l'enseignement français à l'étranger et d'un membre de la Mission Laïque française) s'est réuni à l'hôtel de Lassay le 13 mai 2013.



Les quatre propositions de loi qui ont été sélectionnées sont en ligne sur le site parlementdesenfants.fr :

- Proposition de loi visant à assurer la représentation des enfants au sein de l'école, en instituant les conseils de délégués et la représentation des élèves aux conseils d'école, présentée *par les élèves de la classe de CM2 de l'École primaire Michel de la Fournière d'Orléans* (Académie d'Orléans-Tours).
- Proposition de loi visant à rompre l'isolement des aînés dans chaque commune en créant un passeport civique du jeune citoyen, consacrant trois actions annuelles de solidarité, présentée *par les élèves de la classe de CM1/CM2 de l'École élémentaire de Chappes* (Académie de Reims).
- Proposition de loi visant à prévenir les faits de violence et de discrimination au sein des établissements scolaires et à aider les élèves qui en sont victimes, présentée *par les élèves de la classe de CM2 Anani du Groupe scolaire primaire Teina-Mahu à Tubuai, Iles australes* (Polynésie française).
- Proposition de loi visant à sensibiliser les élèves sur les principes de l'égalité des filles et des garçons, présentée *par les élèves de la classe de CM2-4 de l'école Paul Verlaine de La Marsa en Tunisie* (circonscriptions des Français établis hors de France).



Accueil d'enfants sud-africains



Le 18^e Parlement des enfants sera marqué par la présence d'une délégation d'enfants sud-africains. Leur venue à Paris est organisée par l'Institut Français dans le cadre de la saison de l'Afrique du Sud en France, en partenariat avec la Nelson Mandela Children's Fund, fondation majeure en Afrique du Sud pour l'action culturelle et sociale en faveur des enfants.

L'Assemblée nationale accueillera donc 8 enfants de 12 ans, en dernière année de cycle primaire à l'école Winnie Ngwekazi de Soweto, accompagnés de trois adultes, le principal de leur école, leur professeur de français, et un membre de la fondation Nelson Mandela.

Ils arriveront à l'Assemblée nationale vers 11h le 8 juin ; ils effectueront une visite guidée du palais Bourbon, participeront au déjeuner puis assisteront à la séance publique dans l'hémicycle. L'un des enfants fera une courte intervention à la tribune, sur le thème : « liberté, égalité, fraternité, quel sens pour des jeunes sud-africains, aujourd'hui ? ».

À l'issue de la séance publique, la délégation sera reçue à l'hôtel de Lassay par le Président Claude Bartolone.



Saison Afrique du Sud-France 2012 & 2013

La France accueille l'Afrique du Sud de mai à décembre 2013, après y avoir été invitée en 2012. De mai à décembre 2013, elle propose au public français une plongée dans l'Afrique du Sud d'aujourd'hui – jeune démocratie florissante qui continue de panser les plaies des oppressions passées et qui, chaque jour, avance pour conforter sa place parmi les pays émergents. Dans une centaine de villes, plus de deux cents manifestations artistiques et culturelles mais aussi scientifiques, techniques, gastronomiques ou encore économiques, sportives et touristiques témoignent de la diversité sud-africaine.

Pour plus d'informations : www.france-southafrica.com

Nelson Mandela Children's Fund

La Fondation Nelson Mandela voit dans sa participation à la Saison Afrique du Sud-France 2012 & 2013 une opportunité unique de poursuivre sa mission qui consiste à donner voix et dignité à l'enfant africain. Le Parlement des enfants permettra aux enfants sud-africains d'exprimer leur point de vue sur les questions qui seront évoquées autour de la devise « Liberté, égalité, fraternité », dans une perspective sud-africaine.

La pertinence du Parlement des enfants au regard de la mission de la Fondation, se retrouve dans le programme « Youth for change » (La jeunesse pour le changement) dont l'objectif premier est de « favoriser l'implication des enfants et des jeunes dans les sujets qui les concernent et dans la construction d'une société attentive à l'enfant, à ses droits, ses besoins, ses compétences et aspirations. L'hémicycle est l'écrin idoine à l'accomplissement de cet objectif ».

La Fondation est à la fois honorée et fière d'être invitée à participer à la Saison. Elle a tout mis en œuvre pour renforcer l'implication de l'institution et ainsi partager au plus près la vision des organisateurs du Parlement des enfants.

Dans le cadre de la célébration annuelle de l'anniversaire de son fondateur, la Fondation s'est associée au Ministère sud-africain de la femme, de l'enfance et des personnes handicapées, pour réunir chaque année, autour de cette date dans une Province du pays, un Parlement des enfants, qui reflète la vision de Nelson Mandela pour l'enfance sud-africaine, et son souhait d'améliorer le traitement que la société réserve à ses enfants.

Nous souhaitons que la Saison Afrique du Sud-France 2012 & 2013 en général, et le Parlement des enfants en particulier, réussissent à développer les échanges et que les dirigeants de demain de nos deux pays aient à cœur de s'appliquer à construire des relations à long terme.

Le rucher de l'Assemblée nationale à l'honneur



Jeudi 25 avril 2013, le Président de l'Assemblée nationale a inauguré trois ruches, bleue, blanche et rouge installées sur les toits du palais Bourbon.

L'installation de ruches et l'arrivée de 60 000 abeilles s'inscrit dans une démarche affirmée par Claude Bartolone pour une Assemblée plus respectueuse de l'environnement. Elle complète différentes actions entreprises en ce sens, comme la compensation carbone des déplacements aériens et l'acquisition d'une flotte de véhicules hybrides. À cette occasion, le Président de l'Assemblée a réaffirmé son engagement d'agir en faveur de la préservation de la biodiversité et a rappelé qu'une loi-cadre sur la biodiversité était en préparation.

La 18^e édition du Parlement des enfants est l'occasion de présenter le rucher de l'Assemblée nationale à l'ensemble des participants, enfants et adultes, autour d'un stand dédié aux abeilles et au miel, réalisé en collaboration avec la Société centrale d'apiculture et la Fondation Deyrolle pour l'avenir.

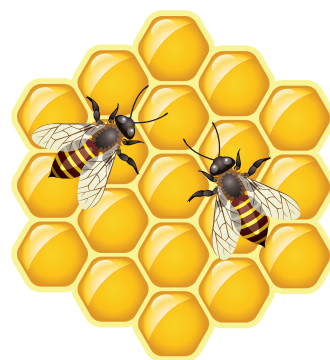


Photo : ©Thinkstock.

Le partenariat avec LCP-Assemblée nationale



Comme chaque année, LCP-Assemblée nationale consacrera au Parlement des enfants une programmation spéciale, avec :

- un plateau installé Salon Delacroix,
- des reportages en direct depuis les jardins de l'hôtel de Lassay, la galerie des Fêtes et l'hémicycle,
- la retransmission, le matin, d'une séance de commission et l'après-midi, de la séance plénière.

www.lcp.fr



Informations pratiques pour les journalistes

Conditions de tournage et de prise de vues

Les journalistes seront accueillis à l'entrée située au 126 rue de l'Université – Paris 7^e, où leur seront remis des badges permettant de circuler dans l'enceinte du palais Bourbon.

9h30 : arrivée des enfants et de leurs accompagnateurs au 126, rue de l'Université (prises de vue possibles – photos, TV).

10h30-12h :

- réunion des délégués juniors en salles de « commissions », qui seront présidées par un ou plusieurs députés et où ils seront regroupés par académie (prises de vue et interviews possibles avant le début des réunions) ;
- visite du palais Bourbon par les accompagnateurs (prises de vue et interviews possibles).

12h-13h30 : déjeuner-buffet dans le jardin de l'hôtel de Lassay (prises de vue et interviews possibles).

13h45 : installation des enfants dans l'hémicycle (seuls les photographes seront autorisés à réaliser des prises de vue dans les travées jusqu'à 14h10 – horaire impératif).

14h30 : ouverture de la séance publique :

- les journalistes pourront assister à la séance depuis la tribune de presse ;
- les photographes et les cameramen pourront avoir accès à la galerie de face dite « des photographes » et à la tribune latérale dite « guignol » ;
- des interviews et des prises de vues seront possibles dans les salons, où les enfants retrouveront leurs accompagnateurs vers 16 heures.

Des images des travaux en commission du matin et de la séance publique de l'après-midi seront mises à la disposition des chaînes de télévision dans les conditions habituelles (gilda@assemblee-nationale.fr).

Accréditation obligatoire auprès de la division de la presse
presse-parlement-enfants@assemblee-nationale.fr – tél. : 01 40 63 64 41

Retransmission en direct sur le site de l'Assemblée nationale :

<http://www.assemblee-nationale.tv>

Émission spéciale sur La Chaîne Parlementaire–Assemblée nationale : <http://www.lcpan.fr>

Site internet du Parlement des enfants : www.parlementdesenfants.fr/espace-presse